

PGRI 2022-2027

Dispositions concernant les services de l'État en charge des risques naturels

Septembre 2022

Les objectifs du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 sont déclinés en quatre grands types de dispositions :

-  Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie
-  Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, communes entre le SDAGE et le PGRI
-  Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie mais prioritairement dans les TRI
-  Des dispositions à décliner uniquement dans les TRI ou dans le périmètre des SLGRI

Acteurs visés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui mettent en œuvre chacune des dispositions ;

Acteurs associés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui pourront être associés aux acteurs visés et contribuer à la mise en œuvre de chacune des dispositions.

Collectivités : ce terme désigne les Collectivités Territoriales (Commune, Département, Région) et leurs groupements : Établissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine, Métropole), et les autres établissements publics locaux (Syndicat, EPTB, EPAGE...).

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
I. Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité				
1.B – Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des quartiers, des bâtiments et des activités économiques des secteurs à enjeux				
	1.B.2 – Réaliser des démarches de diagnostic de vulnérabilité aux inondations dans l'habitat collectif	Diagnostic de vulnérabilité	Opérateurs publics (gestion habitat collectif, bailleurs sociaux)	État, collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)...
	1.B.3 – Préconiser au travers des PPR, aux établissements recevant du public et aux établissements impliqués dans la gestion de crise, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations	PPRI – PPRL - Diagnostic de vulnérabilité	État (Dpt), ERP	CCDSA
	1.B.5 – Réaliser en priorité dans les TRI des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des installations sensibles ou susceptibles de générer une pollution	Diagnostic de vulnérabilité	Gestionnaires (installations)	Chambres consulaires, État, collectivités (Région)
	1.B.6 – Imposer au travers des PPR, à certaines activités économiques situées en zone d'aléa fort et très fort, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations et de PCA	PPRI – PPRL- Diagnostic de vulnérabilité - PCA	État (Dpt), Acteurs économiques	Chambres consulaires, État (DIRECCTE), collectivités (Région)

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	1.B.8 – Prendre en compte la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les programmes locaux de l'habitat (PLH), en particulier dans les secteurs à enjeux	PLH, PLU - PLUi	Collectivités (habitat, logement)	État, collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)...
1.C – Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations				
	1.C.3 – Encourager en priorité dans les territoires à risque important d'inondation (TRI) les réflexions portant sur la planification du territoire résilient aux inondations qui peuvent aller jusqu'à la recomposition spatiale du territoire	Documents d'urbanisme – Projets d'aménagement du territoire	Collectivités (urbanisme, création, aménagement, entretien, gestion/ zones activité, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire)	Collectivités (porteurs PAPI), État
	1.C.5 – Inscrire les plans de prévention des risques littoraux (PPRL) dans un objectif ambitieux de réduction de la vulnérabilité du bâti, des infrastructures et des réseaux	PPRL	État (Dpt)	
	1.C.6 – Concilier les enjeux de développement portuaire et la gestion des risques d'inondation	Activités portuaires – L. 214-2 et L. 511-1 du CE	Gestionnaires activités portuaires, État	
II. Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages				
2.A – Inscrire la réduction de l'aléa inondation dans une stratégie de long terme à l'échelle d'un bassin de risque cohérent				
	2.A.2 – Recourir aux ouvrages de protection de manière raisonnée	Ouvrages protection (rubrique 3.2.6.0 R. 214-1 du CE)	Pétitionnaires	État (Dpt)
2.E – Prévenir et lutter contre le ruissellement à l'échelle du bassin versant				
	2.E.1 – Réaliser un diagnostic de l'aléa ruissellement à l'échelle du bassin versant	Diagnostic ruissellement	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages), État	Collectivités, Professionnels agricoles...
III. Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise				
3.A – Renforcer les outils de surveillance, de prévision et de vigilance des phénomènes hydro-météorologiques et de leurs conséquences possibles en termes d'inondation ou de submersion des territoires, pour mieux anticiper la crise				
	3.A.1 – Poursuivre l'amélioration des mesures et outils de surveillance, de prévision et de vigilance déployés par l'État et ses établissements publics	Outils de surveillance – prévision - vigilance	État et ses établissements publics	
	3.A.2 – Renforcer l'usage des services d'avertissement existants liés aux précipitations et développer, en tant que de besoin,	APIC - Vigicrues Flash - Autres dispositifs de surveillance - alerte	Collectivités (communes, EPCI)	État (Dpt, Région,...)

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux des crues sur le réseau non surveillé par l'État			
	3.A.3 – Développer, sur la bande littorale, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux des submersions marines	Dispositifs de surveillance – alerte/Submersion marine	Collectivités (communes, EPCI)	Collectivités (GEMAPI) - État (Dpt)
	3.A.4 – Élaborer et diffuser des cartes de zones d'inondation potentielles (ZIP) ou cartes similaires	Cartes ZIP - Cartes similaires	État (Dpt, Région), collectivités (porteurs PAPI)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, GEMAPI)
3.B – Se préparer à la gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale				
	3.B.1 – Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent	Stratégie de gestion de crise (planification)	État	Collectivités (Communes, GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI
	3.B.2 – Réaliser des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde opérationnels dans les zones exposées à un risque d'inondation	PCS - PICS	Collectivités (Communes, EPCI-FP)	État (Dpt)
	3.B.3 – Se préparer en organisant régulièrement des exercices de gestion de crise	Exercices de gestion de crise - PCS, PICS	Collectivités (Communes, EPCI-FP)	État (Dpt), collectivités (porteurs PAPI, GEMAPI)
	3.B.5 – Identifier les services publics impliqués dans la gestion de crise et les réseaux de service indispensables à un retour rapide à la normale après une crise et veiller à la continuité de leur activité en situation de crise	PCA	État (Dpt)	Collectivités (Communes, GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI
	3.B.6 – Prolonger le fonctionnement des réseaux d'infrastructures en situation de crise et anticiper leur rétablissement, au plus vite, en cas de coupure ou d'arrêt	Réseaux d'infrastructures	Gestionnaires de réseaux d'infrastructures	État (Dpt)
3.C – Tirer profit de l'expérience				
	3.C.1 – Procéder à des relevés de laisses de crues ou de mer	Repères de crues	Collectivités (GEMAPI)	État (Dpt)
	3.C.2 – Capitaliser les informations dans les semaines suivant l'épisode d'inondation	Retour d'expérience	État (Dpt)	
	3.C.3 – Établir un bilan consolidé dans l'année suivant un épisode d'inondation significatif	Retour d'expérience	État (Dpt)	Communes, Gestionnaires réseaux, Experts assurances, Chambres consulaires, État

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
				(zone de défense), Associations
	3.C.4 – Dresser, à l'issue d'un épisode d'inondation, un bilan de la gestion des déchets produits à cette occasion et des dysfonctionnements des filières de collecte et de traitement des déchets observés	Bilan gestion des déchets, PRPGD	Collectivités (Région)	État (Région), collectivités

IV. Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque

4.A – Renforcer la connaissance sur les aléas d'inondation

	4.A.1 – Approfondir la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	Collectivités (Communes, GEMAPI)
	4.A.2 – Approfondir la connaissance sur les aléas littoraux	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	
	4.A.4 – Approfondir la connaissance de l'aléa remontées de nappes	Amélioration des connaissances	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	BRGM
	4.A.5 – Approfondir la connaissance des effets du changement climatique sur les aléas d'inondation	Amélioration des connaissances/	Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), État, établissements publics	

4.B – Renforcer la connaissance des enjeux en zone inondable et en zone impactée

	4.B.1 – Poursuivre l'amélioration de la connaissance des enjeux exposés aux inondations	Documents d'urbanisme – PAPI - PPRi/L	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme, porteurs PAPI), État (Dpt)	
	4.B.2 – Renforcer la connaissance sur les conséquences des inondations sur les réseaux d'infrastructures	Connaissances/ réseaux d'infrastructures	État, Collectivités (porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), Gestionnaires réseaux	

4.C – Connaître et suivre les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations

	4.C.1 – Connaître les systèmes d'endiguement et suivre le devenir des anciennes digues de protection contre les inondations	Systèmes d'endiguement	État (Dpt, Région), collectivités (PI)	État (Bassin, Dpt), collectivités (Communes)
	4.C.2 – Connaître et suivre les aménagements hydrauliques	Aménagements hydrauliques	État (Région)	État (Bassin, Dpt)

4.D – Améliorer le partage de la connaissance sur les risques d'inondation

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	4.D.1 – Partager les informations sur les risques d'inondation	Partage informations	État (Dpt, Bassin), collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI, maîtres d'ouvrages), CLE SAGE, porteurs SLGRI	
4.E – Sensibiliser et mobiliser les élus autour des risques d'inondation				
	4.E.1 – Diffuser l'information sur les risques d'inondation auprès des élus locaux	Communication – Formation	État	Collectivités (GEMAPI),
	4.E.2 – Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux	Animations	État	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI), porteurs SLGRI
	4.E.3 – Informer les élus locaux concernés par une SLGRI des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire	DDRM – PCS – PICS - DICRIM	État, collectivités (Communes, EPCI-FP)	Maires - Pdt/EPCI-FP
4.F – Sensibiliser et mobiliser les citoyens autour des risques d'inondation				
	4.F.1 – Mettre à disposition du public les informations sur les risques d'inondation	Internet	État	Bénéficiaires FPRNM
	4.F.2 – Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI	Internet	Collectivités (Communes, groupements compétents)	État
	4.F.4 – Développer des démarches innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des citoyens	Informations – Mobilisation	État, collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI)	
4.H – Améliorer la maîtrise d'ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et la coopération entre acteurs				
	4.H.1 – Consolider la gouvernance et mobiliser les acteurs autour des territoires à risque important d'inondation (TRI)	SLGRI	État	Parties prenantes SLGRI
	4.H.3 – Identifier les périmètres prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB	Création EPAGE, EPTB	État	Collectivités (EPCI-FP, GEMAPI)